



Par SDÉ et courriel

Le 28 juin 2024

Me Carolina Rinfret, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 438 860-1901
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cote.Marie-Michelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur – Phase 2
Votre dossier : R-4210-2022
Notre dossier : LTG06986

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») effectue par la présente le suivi demandé par la Régie de l'énergie dans la décision [D-2024-041](#) (paragraphe 163) et portant sur un éventuel programme d'achat d'électricité (le « Programme ») de source éolienne visant le maintien des approvisionnements au terme des contrats.

Le Distributeur n'a pas déposé, comme anticipé, sa demande d'approbation des modalités du Programme considérant notamment l'absence d'édiction du Règlement. Par ailleurs, il analyse l'impact que pourrait avoir, s'il est adopté, le projet de loi n° 69, soit la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* sur sa stratégie de maintien des approvisionnements en énergie éolienne. Il s'assurera de demander les approbations nécessaires dès qu'il sera en mesure de le faire.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ

MMC/
c.c. intervenants